

LA COMMISSION,

Siégeant en formation plénière le 13 juin 2025.

Vu la loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

Vu le décret n°2024-11 du 5 janvier 2024 instituant la commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites, dénommée CIVS.

La CIVS s'est autosaisie, en date du 25 janvier 2023, sur signalement de la Staatsbibliothek zu Berlin (Bibliothèque d'Etat de Berlin) de la présence dans les collections de sa bibliothèque de quatre ouvrages appartenant à Marc BLOCH. Il s'agit des ouvrages suivants :

- Arnold Van Gennep, « *La formation des légendes* », Paris, Flammarion, 1910 (mention manuscrite : « Marc Bloch Gênes 1^{er} mai 1910 ») ;
- Gustave Ducos, *Sainte-Croix de Volvestre et son monastère des origines à la révolution (1117-1789) : essai d'histoire locale* », Toulouse, Privat, 1937 (mention manuscrite : « Marc Bloch novembre 1938 ») ;
- Jacques Boulenger, « *Les romans de la table ronde* », 4, Le Saint Graal - 13. Éd., 1923. (mention manuscrite: « Marc Bloch oct. 23 ») ;
- Etienne Gilson, « *Les idées et les lettres* », Paris, Vrin, 1932. (mention manuscrite : « Marc Bloch avril 1933 »).

Vu la requête, en date du 22 mai 2025, présentée par Monsieur A., né le ... à ... (...), agissant pour son compte personnel, requête à laquelle se sont associés Monsieur B., né le ... à ... (...), Madame C., née le ... à ... (...), Madame D., née le ... aux ... (...), Madame E., née le ... à ... (...);

Monsieur F., a obtenu un pouvoir de l'ensemble des requérants ;

Vu les recherches complémentaires entreprises par la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites ;

Après avoir entendu Monsieur ..., rapporteur, en la lecture de son rapport, Monsieur ..., directeur des Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Monsieur ..., chef de la M2RS et avoir pris connaissance des observations de Monsieur ..., commissaire du Gouvernement.

Les requérants ont été informés de la date de la présente séance.

Monsieur G., Monsieur F., et Monsieur H., fils de Madame I., et la représentant et Madame J., se sont présentés devant la Commission pour faire valoir leurs observations.

I. SUR LES FAITS

Né le 6 juillet 1886 à Lyon, Marc BLOCH a été mobilisé le 2 août 1914 comme sergent d'infanterie. Il a terminé la guerre comme capitaine, décoré de la Croix de Guerre avec quatre citations et de la Légion d'honneur, à titre militaire, en 1920.

En 1919, Marc BLOCH a épousé Simone VIDAL avec qui il a eu six enfants : Alice, Etienne, Louis, Daniel, Jean-Paul et Suzanne.

Après avoir fondé avec Lucien FEBVRE, en 1929, la revue *Annales d'histoire économique et sociale*, Marc BLOCH est nommé, en 1936, maître de conférences d'histoire économique à la Sorbonne puis titulaire de la chaire en 1938.

A la déclaration de guerre en 1939, Marc BLOCH, âgé de 53 ans, est exceptionnellement mobilisé à sa demande, affecté en Alsace puis dans le Nord. En mai-juin 1940, il a pris part à la campagne du Nord. Démobilisé, il rejoint sa famille dans sa résidence secondaire, au Bourg-d 'Hem (Creuse) après l'armistice.

Marc BLOCH est exclu de son poste de professeur détaché auprès de l'université de Strasbourg repliée à Clermont-Ferrand dès la promulgation du Statut des juifs en octobre 1940. Au titre de l'article 8 prévoyant des exemptions pour « les juifs (...) ayant rendu des services exceptionnels à l'État français », il est relevé de cette mesure, en janvier 1941 et affecté à Montpellier en juillet 1941.

Ayant obtenu un visa pour les Etats-Unis à titre personnel, il renonce à l'utiliser et exerce ses fonctions à Montpellier jusqu'à sa révocation définitive, en date du 15 mars 1943.

De 1943 à 1944, Marc BLOCH entre dans la vie clandestine à Lyon sous le nom de « Narbonne » et adhère au mouvement « Franc-Tireur », dont il devient membre du directoire national. Il met en place les Comités de Libération de la région et y prépare le « plan d'insurrection de la région de Lyon ».

Son fils, Etienne BLOCH, né en 1921, s'engage également dans la résistance.

Marc BLOCH est arrêté par la Gestapo le 8 mars 1944, torturé puis emprisonné à la prison de Montluc. Le 16 juin, il est conduit avec 29 autres prisonniers à Saint-Didier-de-Formans (Ain), au nord de Lyon puis abattu avec ses compagnons.

Sa femme, Simone, décède à Lyon, le 1^{er} juillet 1944, des suites d'une maladie.

La famille BLOCH louait un appartement 17, rue de Sèvres à Paris (6^e). Après leur départ en 1940, l'appartement en duplex du 6^{ème} et 7^{ème} étages a été réquisitionné sur ordre de la Préfecture de la Seine par les services allemands (6^{ème} étage) et par l'armée de l'air allemande, la Luftwaffe (7^{ème} étage) qui y a installé une batterie d'artillerie anti-aérienne sur le toit de l'immeuble. Une grande partie du mobilier a alors été pillé et la bibliothèque a été intégralement déménagée en Allemagne.

II. SUR LES SPOLIATIONS

Après l'armistice, la famille BLOCH a quitté son appartement parisien pour se réfugier au Bourg-d 'Hem (Creuse). Le logement familial a alors été occupé par les autorités allemandes.

L'ordre de réquisition du 23 décembre 1941 décrit Marc BLOCH comme un « professeur juif ». La totalité de la bibliothèque composée de 5 000 à 7 000 ouvrages et consacrée en grande partie à l'histoire, et plus particulièrement à l'histoire du Moyen-Age et a été saisie par les forces d'occupation. Les livres ont été transférés en Allemagne.

Marc BLOCH a écrit au ministre de l'instruction publique et ancien recteur de Paris, Jérôme Carcopino, depuis sa maison de Bourg-d 'Hem, dans la Creuse postérieure à août 1941 pour signaler qu'il avait appris la saisie de ses livres par les autorités occupantes, l'ensemble de ces éléments caractérisant le caractère antisémite de la spoliation.

En ce qui concerne la réquisition du logement, les enfants de Marc BLOCH et de Simone VIDAL ont fourni dès 1946 des attestations de réquisition par l'intermédiaire du notaire familial, Maître BUCAILLE. Ils ont ensuite saisi le bureau des réquisitions immobilières et allemandes au sein de la Préfecture de la Seine et obtenu une indemnisation à ce titre dans le cadre des Dommages de guerre.

S'agissant de la bibliothèque personnelle de Marc BLOCH, il est confirmé que celle-ci a été volée dès la réquisition de l'appartement par les Allemands et déménagée en Allemagne entre 1941 et 1942.

Les résultats des recherches versés au dossier confirment que cette bibliothèque était extrêmement importante, constituée de 5 000 à 7 000 ouvrages : livres, manuscrits et tapuscrits. D'une grande richesse qualitative, elle était consacrée en majeure partie à l'histoire à médiévale.

Elle a été estimée à 7 000 000 de francs par Marc BLOCH lui-même en 1941 et entre 5 000 000 francs et 7 000 000 francs par Alice et Etienne BLOCH après-guerre lors de leurs démarches auprès des Dommages de guerre.

De très nombreux livres, identifiés grâce aux ex-libris imprimés ou manuscrits de Marc BLOCH, ont été retrouvés en Allemagne après-guerre.

Des restitutions de livres à la famille ont alors eu lieu entre 1945 et 1950, environ 2 200 livres selon le Mémorial de la Shoah et 1 708 attestés par la Commission de récupération artistique (CRA) avec des décharges signées par Alice, Etienne ou Suzanne BLOCH mais pas les quatre ouvrages présents dans les collections de la Staatsbibliothek Zu Berlin

Ces livres, que la Staatsbibliothek Zu Berlin sous la tutelle de la Fondation du patrimoine culturel prussien, a émis le souhait de restituer aux ayants droits de Marc BLOCH n'ont pas été retrouvés dans l'immédiat après-guerre.

C'est lors d'un examen systématique récent des fonds de l'institution qu'ont été repérés ces livres dans les collections de la Staatsbibliothek Zu Berlin et identifiés comme appartenant à Marc BLOCH comme le confirme le rapport de signalement, en date du 22 octobre 2022 versé au dossier et les échanges avec Madame ..., directrice adjointe du département des manuscrits et des estampes à la Staatsbibliothek de Berlin.

Chaque ouvrage signalé par la Staatsbibliothek Zu Berlin comporte une signature manuscrite apposée par Marc BLOCH. Ces annotations datées ne laissent aucun doute sur leur provenance et constituent des preuves suffisantes de leur propriété.

En conséquence, en l'état des investigations du rapporteur, détaillées dans son rapport et développées au cours de la séance, la Commission confirme l'existence d'une spoliation des quatre ouvrages présents dans les collections de la Staatsbibliothek zu Berlin, à savoir :

- Arnold Van Gennep, « *La formation des légendes* », Paris, Flammarion, 1910 (mention manuscrite : « Marc Bloch Gênes 1^{er} mai 1910 ») ;
- Gustave Ducos, *Sainte-Croix de Volvestre et son monastère des origines à la révolution (1117-1789) : essai d'histoire locale* », Toulouse, Privat, 1937 (mention manuscrite : « Marc Bloch novembre 1938 ») ;
- Jacques Boulenger, « *Les romans de la table ronde* », 4, Le Saint Graal - 13. Éd., 1923. (mention manuscrite: « Marc Bloch oct. 23 ») ;
- Etienne Gilson, « *Les idées et les lettres* », Paris, Vrin, 1932. (mention manuscrite : « Marc Bloch avril 1933 ») provenant de la bibliothèque de Marc BLOCH dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 et prend acte de la volonté de restituer aux ayants droit de Marc BLOCH.

III. SUR LES AYANTS DROIT

Dans le cadre d'une recherche définitive des ayants droit et sous réserve de la régularisation par la réception des documents justificatifs correspondants, la Commission considère, conformément au droit successoral, que le livre doit être

restitué aux ayants droit des six enfants de Marc BLOCH et de son épouse, Simone VIDAL, à savoir :

- Les ayants droit d'Alice BLOCH, née le ... et décédée le ..., sans descendance.

- Les ayants droit d'Etienne BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir :
 - son fils, Monsieur B., né le ...,
 - son fils, Yves BLOCH né en ... et décédé en ... laissant pour héritiers :

- sa seconde épouse Madame J.,
 - ses enfants issus de sa première union :

- Madame D., née le ...,
 - Monsieur K., né le ...,
 - Madame L., née le ...,

- son fils issu de sa seconde union :

- Monsieur F., né le

- son fils, Monsieur A., né en
 - sa fille, Madame C., née le

- Les ayants droit de Louis BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir ses trois filles :

- Madame M., née le ...,
 - Madame I., née le ...,
 - Madame N., née le

- Les ayants droit de Daniel BLOCH, né le ... et décédé le ..., sans descendance et laissant pour légataire universelle, sa petite nièce :

- Madame E., .

- Les ayants droit de Jean-Paul BLOCH, né le ... et décédé le ..., à savoir ses trois enfants :

- Monsieur O., né le ...,
 - Madame P., née le ...,
 - Monsieur G., né le

- Les ayants droit de Suzanne BLOCH divorcée ... veuve ..., née le ... et décédée le ... laissant pour héritière sa fille issue de sa première union :

- Madame Q., .

EST D'AVIS,

1° - Que soit reconnue à Monsieur A., Monsieur B., Madame C., Madame D., Monsieur K., Madame L., Madame J., Monsieur F., Madame M., Madame I., Madame N., Madame E., Monsieur O., Madame P., Monsieur G., Madame Q., la qualité d'ayants droit de victime de spoliations antisémites pendant l'Occupation.

2°- Qu'il y a lieu de prendre acte de la volonté sans réserve de la *Staatsbibliothek zu Berlin* de restituer ces ouvrages aux ayants droit de Marc BLOCH et de l'avis favorable donné à ces restitutions par les autorités administratives consultées.

En conséquence, la Commission invite la *Staatsbibliothek zu Berlin* à se mettre en rapport avec les ayants droit de Marc BLOCH en vue d'une restitution des quatre ouvrages présents dans leurs collections spoliés dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945 :

- Arnold Van Gennep, « La formation des légendes », Paris, Flammarion, 1910 (mention manuscrite : « Mac Bloch Gênes 1^{er} mai 1910 »),
- Gustave Ducos, *Sainte-Croix de Volvestre et son monastère des origines à la révolution (1117-1789) l'essai d'histoire locale*, Toulouse, Privat, 1937 (mention manuscrite : « Marc Bloch novembre 1938 »),
- Jacques Boulenger, *Les romans de la table ronde*, 4, *Le Saint Graal* - 13. Éd., 1923. (mention manuscrite: « Marc Bloch oct. 23 »),
- Etienne Gilson, *Les idées et les lettres*, Paris, Vrin, 1932. (mention manuscrite : « Marc Bloch avril 1933 »)

RAPPELLE que la présente recommandation sera transmise au Premier ministre et notifiée à :

- Monsieur B., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur A., demeurant à ... (...), ...,
- Madame C., demeurant à ... (...), ...,
- Madame D., demeurant au ... (...), ...,
- Monsieur K., demeurant à ... (...), ...,
- Madame L., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur F., demeurant à ... (...), ...,
- Madame M., demeurant à ... (...), ...,
- Madame I., demeurant à ... (...), ...,
- Madame N., demeurant ... (...), ...,
- Monsieur O., demeurant à ... (...), ...,
- Madame P., demeurant à ... (...), ...,
- Monsieur G., demeurant à ... (...), ...,
- Madame Q., à ... (...), ...,
- Madame J., à ... (...), ...,
- Madame E., demeurant à ... (...),

Et pour information :

- au directeur général des patrimoines du ministère de la Culture, 182, rue Saint-Honoré, 75033 PARIS cedex 01,**
- au directeur des Archives diplomatiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 3, rue Suzanne Masson, 93126 LA COURNEUVE cedex,**
- à la Staatsbibliothek zu Berlin, Benutzungsabteilung Schriftliche Auskunft, D-10102 Berlin.**

-Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères était représenté par Monsieur ...,

-Le ministère de la Culture a été informé de la date de la présente séance.

Lors du délibéré, la Commission était composée de Madame DREIFUSS-NETTER — Monsieur DEVYS — Monsieur LACABARATS — Monsieur TOUTEE — Madame PERIN — Monsieur ANDREANI — Monsieur BUCHER — Madame AGLAN — Madame GENSBURGER — Madame MARBAUD de BRENNIGAN — Madame ROTERMUND-REYNARD — Madame ANDRIEU — Monsieur RIBEYRE — Monsieur PERROT.

. À Paris, le 11 juillet 2025.

Le Chargé de Mission,
Secrétaire de séances

La Présidente,

Matthieu CHARMOILLAUX

Frédérique DREIFUSS-NETTER